

DÉCISION DU MAIRE

N° : **23D212**

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Happy halloween magie » association Fantaisie Prod - le jeudi 26 octobre 2023.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « **Happy halloween magie** » ci-annexé, établi entre l'association « **Fantaisie Prod** » et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la commune,

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association « Fantaisie Prod » portant sur un spectacle de magie : « **Happy halloween magie** » au Théâtre Molière, **le jeudi 26 octobre 2023, ce pour un montant de 780 € TTC,**
- **Que** la dépense soit inscrite au budget 2023 Nature 6042 Service 3114 fonction 331

Fait à Marignane, le 17 NOV. 2023

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

